

CERTIFICATION



LES ESSENTIELS
DE QUALITEL
VOUS PERMETTENT
DE COMPRENDRE
ET COMPARER

LES BÉNÉFICES D'UNE COPROPRIÉTÉ CERTIFIÉE PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ

- › SANTÉ
- › SÉCURITÉ
- › ENVIRONNEMENT
- › ÉCONOMIES
- › CONFORT



LA CERTIFICATION DES LOGEMENTS : QUELQUES REPÈRES P.04

- > Les principaux intervenants 04
- > La certification 05
- > Une rénovation de qualité supérieure 06
- > Le référentiel : un cahier
des charges exigeant 07
- > Les contrôles de conformité 08

LA COPROPRIÉTÉ CERTIFIÉE : 3 RAISONS D'AVOIR CONFIANCE P.10

LA CERTIFICATION PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ : LES GARANTIES P.12

AU QUOTIDIEN LES BÉNÉFICES CONCRETS D'UNE COPROPRIÉTÉ CERTIFIÉE P.15

- > Santé 16
- > Sécurité 17
- > Environnement 20
- > Économies 20
- > Confort 22

LA CERTIFICATION PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ & ENVIRONNEMENT P.24

PROFIL RÉNOVATION ÉNERGETIQUE **Ré** P.26

ÉDITORIAL

Bertrand Delcambre,
Président de l'Association
QUALITEL



LA CERTIFICATION : UN REPÈRE OBJECTIF DE QUALITÉ

Le logement est un bien primordial et ô combien familier, dont la connaissance des caractéristiques techniques et des critères de qualité n'est pas pour autant la mieux partagée. Confort thermique, isolation acoustique, sécurité électrique, qualité des matériaux sont, très souvent, des notions obscures que l'on soit locataire, acquéreur récent ou propriétaire de longue date, d'une maison ou d'un appartement.

Dans ce dernier cas, une difficulté s'ajoute : la connaissance et l'entretien des parties communes et des équipements collectifs. Dans le cas de la rénovation des copropriétés, il n'est donc pas évident pour les copropriétaires de discerner les choix constructifs qui permettront d'améliorer la qualité de leur bien, que l'on se place au niveau du confort ou de la valeur patrimoniale.

La certification Patrimoine Copropriété offre des repères de qualité objectifs qui vont permettre de cadrer le projet de la maîtrise d'œuvre. Basée sur un référentiel élaboré en concertation avec les professionnels – architectes, industriels, entreprises - mais aussi les associations de consommateurs, elle est l'assurance qu'un aspect de qualité ne sera pas privilégié au détriment d'un autre. À la fin des travaux, les vérifications réalisées par le certificateur permettent de s'assurer que le bâtiment répond aux exigences validées au niveau du projet de maîtrise d'œuvre. En cela, la certification Patrimoine Copropriété est un outil d'accompagnement et de sécurisation de la rénovation.

Afin de comprendre son fonctionnement et ses avantages, ce livret donne des repères simples et présente les bénéfices concrets d'une rénovation en copropriété certifiée.

LA CERTIFICATION DES LOGEMENTS : QUELQUES REPÈRES

› LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DE LA RÉNOVATION D'UNE COPROPRIÉTÉ

LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

Ensemble des propriétaires d'un lot de l'immeuble en copropriété

Décide, par vote en assemblée générale, de toutes les actions relatives aux parties communes et aux équipements collectifs. Dans un immeuble en copropriété, il est le maître d'ouvrage.

LE SYNDIC DE LA COPROPRIÉTÉ

Professionnel ou bénévole

Est désigné par le syndicat des copropriétaires pour gérer ses comptes et faire exécuter les travaux décidés.

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

Architecte, bureau d'études

Conçoit le bâtiment et coordonne les intervenants du chantier.

LE BUREAU DE

CONTRÔLE TECHNIQUE

Contrôle le respect des réglementations et normes de construction.

LES ENTREPRISES ET ARTISANS

Réalisent selon les données et plans élaborés par le maître d'œuvre.

LES INDUSTRIELS

Fabriquent l'ensemble des matériaux, produits et équipements nécessaires à la construction d'un bâtiment.

LE CONSEIL SYNDICAL

Ensemble de copropriétaires élus par le syndicat des copropriétaires

Interlocuteur privilégié des copropriétaires et du syndicat pour les décisions et la transmission des informations.

LE PROPRIÉTAIRE D'UN LOT

Possède un lot privatif – appartement, boîte... et une proportion, définie par le règlement de copropriété, des parties communes – hall, circulations, équipements collectifs. Fait partie du syndicat des copropriétaires.

› LA CERTIFICATION

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?

La certification consiste à attester qu'un **produit** est conforme à **des caractéristiques contenues** dans un cahier des charges appelé « référentiel ». C'est une activité encadrée réglementairement. Non obligatoire, elle témoigne d'une volonté, pour le demandeur, de livrer un produit de qualité supérieure et contrôlée (art L115-27 et suivants du Code de la consommation).

Ainsi, à la demande du syndicat des copropriétaires, la rénovation de l'immeuble peut être certifiée. La conformité au référentiel est alors contrôlée par un organisme certificateur indépendant, accrédité par le COFRAC¹ (Comité Français d'Accréditation).

¹ CERQUAL Qualitel Certification N°5-0050 Section certification de produits et services, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



› UNE RÉNOVATION DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Le maître d'œuvre missionné pour la rénovation d'un bâtiment en demande de certification devra non seulement respecter la réglementation en vigueur mais également les exigences supplémentaires rassemblées dans le référentiel de certification.



› LE RÉFÉRENTIEL : UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT

Le référentiel de certification a été élaboré par une commission réunissant des associations de consommateurs, des professionnels de la construction, de l'État, des collectivités publiques et d'autres organismes d'intérêt général.

Cette composition plurielle de personnalités reconnues permet de prendre en compte les attentes de tous les acteurs de la chaîne du logement.

Le référentiel Patrimoine Copropriété est composé de quatre thèmes :



Performance énergétique

Santé et sécurité

Équipement et confort des parties communes

Clos et couvert

et deux options :

Accessibilité et qualité d'usage

Confort acoustique

Chaque thème est composé de rubriques qui explicitent les exigences.

Le référentiel Patrimoine Copropriété Millésime 2014 est téléchargeable gratuitement sur le site www.qualite-logement.org

› LE RÔLE DU CERTIFICATEUR : LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Le certificateur procède à un double contrôle. Il vérifie d'abord (contrôle n°1 dans le schéma ci-dessous) que le projet de rénovation élaboré par le maître d'œuvre permet de répondre aux exigences contenues dans le référentiel. Il contrôle ensuite (contrôle n°2 dans le schéma ci-dessous), à la fin du chantier, que les travaux sont conformes à ceux prévus dans le projet. Le contrôle peut



Vote de l'AG :

- Engagement de la démarche de certification avec choix, par le syndicat des copropriétaires, des niveaux d'exigence de qualité pour les 4 thèmes de base et les options éventuelles
- Engagement du contrat de maîtrise d'œuvre

* La réglementation impose au plus tard le 01 janvier 2017, la réalisation d'un audit énergétique pour toute copropriété de plus de 50 lots (appartement, caves, parking privés...) équipée d'un chauffage collectif et construite avant 2001.

consister en des vérifications visuelles, documentaires ou des mesures acoustiques. Chaque non-conformité constatée lors de ces contrôles fait l'objet d'un rapport transmis au maître d'ouvrage qui le fait suivre au maître d'œuvre pour qu'il y apporte une solution.

La certification Patrimoine Copropriété concerne les immeubles de plus de dix ans. Elle porte sur les parties communes. Chaque copropriétaire peut, s'il le souhaite, demander une attestation spécifique pour son logement. Pour établir cette attestation, le certificateur visite le logement pour vérifier que son état entre favorablement dans les critères de qualité du référentiel.



① CONTRÔLE

Le certificateur délivre, au syndicat de copropriétaires, le certificat « provisoire » Patrimoine Copropriété

Vote de l'AG :

- Engagement des contrats de travaux

② CONTRÔLE

Le certificateur délivre, au syndicat de copropriétaires, le certificat « définitif » Patrimoine Copropriété et, aux copropriétaires concernés, l'attestation de conformité de leur logement

LA COPROPRIÉTÉ CERTIFIÉE :

3 RAISONS D'AVOIR CONFIANCE

① INDÉPENDANCE ET FIABILITÉ



Des normes strictes régissent l'intervention du certificateur. Son activité est soumise à l'obtention et au renouvellement de l'accréditation du COFRAC¹ (Comité Français d'Accréditation). Cette surveillance permet de s'assurer de la compétence des intervenants, de la pertinence du processus de certification ainsi que de l'impartialité et de l'indépendance des rapports de contrôle de conformité.

¹ CERQUAL Qualitel Certification N°5-0050 Section certification de produits et services, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

② RECONNAISSANCE



Le certificat est l'assurance finale que l'ensemble des exigences liées à la certification ont été satisfaites par le projet de rénovation, ce qui

signifie que l'examen de la conception et le contrôle en fin d'opération n'ont pas fait apparaître de non-conformité, ou, le cas échéant, que celles-ci ont été levées.

La délivrance d'une attestation au logement est une valorisation de votre appartement. Cela signifie qu'il bénéficie d'un niveau certain de qualité attesté par le certificateur.

③ ACCOMPAGNEMENT

Par le certificat confirmé à la fin de travaux, le certificateur garantit que, sur la base de ses contrôles, l'ensemble des exigences liées à la certification a été satisfait.

En cas de désordre concernant une exigence couverte par la certification, le certificateur peut, durant l'année suivant la fin des travaux et sous certaines conditions, faire réaliser des contrôles dans les parties communes. En cas de non-conformité avérée, il peut appuyer les demandes du syndicat de copropriétaires vis-à-vis du syndic ou du maître d'œuvre pour faire réparer le désordre en question.

LA CERTIFICATION PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ : LES GARANTIES

› UN PROJET CADRÉ

Avant d'entrer dans la démarche de certification qui doit faire l'objet d'un vote en assemblée générale, il existe un préalable incontournable : l'établissement d'un plan d'action de la copropriété – PAC – .

L'établissement du PAC comporte la réalisation d'un état des lieux technique (état des équipements, des façades et de la toiture, des revêtements, des modalités de protection et d'évacuation en cas d'incendie, des extérieurs), thermique (identification du niveau de performance énergétique sur la base de DPE ou d'un audit) et financier (niveau de charges, capacité du syndicat des copropriétaires à financer des travaux). La finalité du PAC est de servir de base à l'établissement des scénarios de travaux et de faire chiffrer chacun de ces scénarios par le maître d'œuvre ou des entreprises.

À l'issue du PAC, le syndicat de copropriétaires a la possibilité de voter le lancement de la démarche de certification sur la base du scénario retenu. Le scénario retenu constitue le programme pluriannuel des travaux.

L'établissement du PAC garantit au syndicat des copropriétaires un cadrage de leur projet par un tiers de référence indépendant, le certificateur, sur les aspects techniques et financiers : le projet est basé sur un diagnostic fin de l'existant et une première estimation des coûts réaliste.



› UNE QUALITÉ MULTICRITÈRES

La démarche de certification est basée sur une démarche globale - ce n'est pas une rénovation au coup par coup – et fait appel à plusieurs critères de qualité – confort thermique, confort acoustique, qualité des matériaux...

Le certificateur contrôle que ces différents aspects de qualité, traités dans les quatre thèmes de base et les deux options du référentiel, seront étudiés par le maître d'œuvre et que l'un ne sera pas privilégié au détriment des autres.

› UN NIVEAU DE QUALITÉ GLOBALE EN PROGRESSION

Les exigences à atteindre dans le cadre de la certification permettent de rapprocher les caractéristiques du bâtiment des standards de la construction neuve.



AU QUOTIDIEN, LES BÉNÉFICES CONCRETS D'UNE COPROPRIÉTÉ CERTIFIÉE

- › SANTÉ
- › SÉCURITÉ
- › ENVIRONNEMENT
- › ÉCONOMIES
- › CONFORT

› SANTÉ



PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Le référentiel porte une attention sur l'entretien des installations d'eau froide et d'eau chaude.

Les tuyaux de distribution ne doivent pas être en plomb. La température du réseau d'eau chaude est maintenue entre 50 et 55°C pour éviter le développement de légionelles.

S'il n'en existe pas déjà un, un système de ventilation est créé avec des entrées d'air dans les pièces de vie (chambre, séjour...) et des extractions dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, WC...) pour éviter le développement des moisissures et permettre un bon renouvellement d'air. Lorsque la ventilation existe déjà, le système (état des bouches d'entrée et d'extraction, débit du ventilateur, propreté des conduits, dispositifs de transfert d'air entre les pièces) est vérifié.

Les équipements sont nettoyés et, éventuellement, adaptés ou remplacés.



RÉDUCTION DES ÉMANATIONS NOCIVES À L'INTÉRIEUR DE LA COPROPRIÉTÉ ET DES LOGEMENTS

Les produits de construction en contact avec l'air (revêtements, matériaux isolants...) peuvent être sources de pollution. La certification Patrimoine Copropriété incite à la collecte des fiches de données environnementales et de santé – FDES – pour une meilleure traçabilité.

Les peintures et vernis employés sont de préférence certifiés NF-Environnement ou ont un éco-label européen.

› SÉCURITÉ



LA SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES AMÉLIORÉE

La sécurité incendie d'un bâtiment repose sur trois points : éviter la propagation du feu, permettre une évacuation rapide et faciliter l'accès des moyens de secours.

La certification Patrimoine Copropriété propose des dispositifs pour satisfaire ces trois points. Pour éviter la propagation du feu, des maçonneries sont créées pour enclotter les escaliers, séparer ceux qui desservent les étages de ceux qui desservent le sous-sol, cloisonner le local des poubelles, réaliser un sas d'accès au parking. Les parois de la chaufferie assurent un coupe-feu de deux heures. Les portes des escaliers sont équipées de ferme-porte, une bonne fermeture des trappes d'accès aux gaines techniques ou au vide-ordure est mise en place ainsi qu'une séparation entre les gaines électriques et les gaines de gaz.

Pour favoriser une bonne évacuation et faciliter l'intervention des pompiers, un ouvrant de désenfumage avec ouverture commandée au rez-de-chaussée est mis en place dans l'escalier. Les revêtements des circulations sont choisis pour ne pas générer d'émanations toxiques en cas de combustion. La stabilité au feu des murs et des planchers est améliorée si besoin. Enfin, le plan d'évacuation est affiché dans l'entrée et au niveau de l'accès au sous-sol.



PROTECTION CONTRE LES INTRUSIONS ET LES AGRESSIONS

La sécurité contre les intrusions repose sur la mise en place de dispositifs ralentissant l'accès des indésirables au niveau des abords du bâtiment, de son entrée et de celle des logements.

La certification Patrimoine Copropriété propose la création d'un sas dans le hall avec des contrôles aux deux portes (digicode, système de badge, interphone) et la mise en place d'un système sécurisé d'ouverture depuis son véhicule (télécommande, carte magnétique) pour l'accès au parking. Elle préconise également la mise en place de volets roulants avec frein anti-retour pour les fenêtres ouvrantes des locaux résidentiels du rez-de-chaussée, du premier étage ou facilement accessibles depuis l'extérieur. Pour les fenêtres fixes, des grilles barreaudées ou une menuiserie disposant d'une certification sur sa capacité de résistance à l'effraction sont proposées.

La sécurité repose également sur un bon niveau d'éclairage qui permet de visualiser son environnement et d'éviter les zones sombres. Aussi, un niveau d'éclairage est recommandé dans les parties communes, gage de sécurité, de même qu'un détecteur de présence commandant l'éclairage dans le parking par zone de 15 à 25 places et une commande d'éclairage des abords extérieurs depuis le hall et de celui-ci à partir de la porte extérieure.

+ DIMINUTION DES RISQUES D'ACCIDENTS

La certification Patrimoine Copropriété prévoit la mise en place de garde-corps pour éviter les chutes et le contrôle de la norme contre les risques d'écrasement, de pincement et de cisaillement sur la porte automatique du garage.

Les ascenseurs sont mis aux normes (installation technique, réfection de la cabine, pose d'un système d'alarme).

Le niveau minimal d'éclairage des parties communes est fixé pour permettre une bonne perception du sol pour les personnes ayant des difficultés de vision.



L'électricité et le gaz sont les causes principales d'accident. Les diagnostics électrique et gaz sont faits et les travaux sont menés de manière à résorber les éventuels défauts détectés sur l'installation.

› ENVIRONNEMENT

GESTION EFFICACE DES DÉCHETS

Si ce n'est pas le cas, un local facilement accessible pour les habitants et le personnel est dédié aux ordures ménagères. Il est ventilé et possède un point d'eau et une évacuation (siphon de sol) pour le nettoyage. S'il existe déjà, les points décrits précédemment sont vérifiés.

› ÉCONOMIES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MOINDRES

Des dispositifs pour limiter les consommations électriques sont mis en place : luminaires efficaces (65lm/W) avec ballast électronique et de classe d'efficacité énergétique de type A1 ou bien LED, temporisation dans les circulations, détecteur de luminosité pour prise en compte des apports en éclairage naturel, variateur de vitesse pour l'ascenseur.

Des travaux sont faits sur l'enveloppe pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Il s'agit au moins d'une opération d'isolation (si elle n'existe pas) de la toiture, des parois extérieures ou des fenêtres des locaux chauffés (double vitrage). Le calorifugeage sur les circuits de distribution cheminant dans les locaux non chauffés est réalisé.

Dans le cas d'un chauffage et d'une production d'eau chaude collectifs, un système de régulation avec vannes d'arrêt sur les colonnes montantes est mis en place.

+ AMÉLIORATION DE LA DURÉE DE VIE DU BÂTIMENT

Les revêtements de sol doivent être certifiés NF UPEC.

Cette certification atteste que le revêtement est adapté à l'usage de son local de destination ce qui limite les risques de dégradation prématurée.

+ VALORISATION DE VOTRE BIEN

La certification permet d'attester de la qualité de votre copropriété rénovée et l'attestation au logement – sur demande – de celle de votre bien. C'est un argument objectif à faire valoir en cas de mise en vente.





› CONFORT



REPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Tout équipement cassé, tout revêtement endommagé est remplacé.



PRÉSERVATION D'UNE ATMOSPHÈRE SONORE AGRÉABLE

La qualité acoustique est un élément de confort incontournable. La certification Patrimoine Copropriété y consacre une option qui décline un certain nombre de prescriptions.

Une isolation acoustique est ajoutée, si besoin, sur les murs séparatifs en contact avec les pièces de vie des voisins.

Une sous-couche acoustique est posée dans le cas où le revêtement de sol du local poubelle serait changé. Des équipements de type support anti-vibratile sont mis en place sous les équipements de chauffage ou de ventilation pour éviter la transmission des vibrations génératrices de bruit. De même, toutes les canalisations verticales sont désolidarisées des planchers traversés ou enclouonnées dans des gaines techniques pour limiter les bruits de chutes d'eau.

Toute nouvelle maçonnerie doit viser une amélioration des caractéristiques d'isolation au bruit aérien.

Un doublage thermo acoustique est posé sur les murs intérieurs des pièces de vie en contact avec les gaines ou la machinerie d'ascenseur. De même, une isolation adaptée est mise en place pour les logements ayant une paroi en contact avec le parking.

Des travaux plus ambitieux peuvent être menés pour obtenir des niveaux d'isolation aux différents bruits (aériens intérieurs, aériens extérieurs, de choc, d'équipement) fixés par la réglementation du neuf.



CIRCULATION FACILITÉE

La facilité de circulation dans les parties communes est un élément de confort et fait l'objet d'une option à la certification Patrimoine Copropriété. La largeur des circulations est idéalement de 1,20m et leur revêtement est choisi non glissant et sans ressaut. Des nez de marche sont rendus bien visibles. Une main courante sur les zones de marches et dans les escaliers est installée.

Une signalisation est mise en place dans le parking en cas de croisement entre les piétons et les véhicules.

Les parois vitrées et les obstacles en hauteur (ex. : retombée sous 2,20m) sont clairement signalés.

La signalétique d'identification des locaux et des étages est installée.

LA CERTIFICATION PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ & ENVIRONNEMENT

Cette certification est la déclinaison environnementale de la certification Patrimoine Copropriété. Elle apporte des bénéfices supplémentaires. Quelques exemples.

PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Une analyse de la qualité de l'eau en sortie de robinets est faite. Au regard de celle remise par le fournisseur d'eau de ville, elle permet de déterminer les éventuels travaux à mener sur les canalisations ou si un traitement de l'eau doit être prévu.

BOIS UTILISÉ DANS LA RÉNOVATION GÉRÉ DE MANIÈRE DURABLE PAR DES FOURNISSEURS CERTIFIÉS

Les ouvrages en bois doivent être éco-certifiés ce qui garantit une gestion durable et responsable de leur exploitation d'origine.

DÉCHETS VALORISÉS

Le recyclage permet une valorisation des déchets. C'est un élément important pour la réduction de notre impact environnemental sur la planète. Aussi, le principe du tri sélectif est mis en place avec les containers appropriés.

DIMINUTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX

Les travaux sont toujours source de nuisances. Ici, les travaux sont menés conformément aux règles de chantier propre (gestion des déchets de chantier, dispositifs de limitation des consommations, limitation des pollutions sur la vie des occupants et des riverains).

DIMINUTION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

La certification Patrimoine Copropriété & Environnement implique des travaux de rénovation énergétique ambitieux comme réaliser deux types de travaux permettant l'amélioration des performances énergétiques (isolation de la toiture, des murs, double vitrage, amélioration du système de chauffage ou de production d'eau chaude, mise en œuvre des énergies renouvelables) ou bien viser l'atteinte d'un niveau de performance énergétique globale sur le bâtiment. Ces travaux peuvent permettre d'obtenir les labels Haute performance énergétique rénovation ou bâtiment basse consommation rénovation.

Les études de conception sont faites selon des méthodes normalisées et vérifiées par le certificateur.

LA CERTIFICATION PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ PROFIL RÉNOVATION ÉNERGETIQUE **Ré**

Cette certification a pour but de valoriser un projet de rénovation ciblant spécifiquement des objectifs énergétiques ambitieux.

ASPECTS DE QUALITÉ MULTICRITÈRES

Les exigences sur les aspects sont moins fortes que dans la certification Patrimoine Copropriété mais toujours présentes. C'est pour vous l'assurance que la qualité énergétique de votre immeuble ne se fera pas au détriment d'autres aspects de qualité.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Concernant la performance énergétique, trois niveaux d'actions sont possibles :

- la réalisation d'un bouquet d'au moins deux actions efficaces pour améliorer la performance énergétique du bâtiment,
- l'atteinte d'une consommation en énergie primaire inférieure à 150kWh/m².an (modulée selon la zone climatique et l'altitude) ce qui correspond à l'attribution

du label Haute performance énergétique rénovation (HPE rénovation),

- l'atteinte d'une consommation en énergie primaire inférieure 80kWh/m².an (modulée selon la zone climatique et l'altitude) ce qui correspond à l'attribution du label Bâtiment basse consommation énergétique rénovation (BBC rénovation).

La démarche globale portée par les labels est certes plus lourde en termes techniques mais permet une réflexion à l'échelle du bâtiment entier et non plus comme s'il était constitué d'éléments autonomes les uns des autres. Alliée à un comportement individuel éco-responsable, elle permet de réaliser des économies conséquentes sur sa facture énergétique.

QUALITÉ DES ÉTUDES

Le rôle du certificateur est de contrôler la qualité des études de conception. Dans la démarche de labellisation, le certificateur garantit que le maître d'œuvre suit une méthode et utilise des logiciels agréés.

AIDES FINANCIÈRES

La certification Patrimoine Copropriété profil Ré comporte le respect des exigences techniques des dispositifs d'aides que sont l'éco-prêt à taux zéro ou le crédit d'impôt développement durable. Vous pourrez donc bénéficier de ces aides à hauteur de votre quote-part définie dans le règlement de copropriété. Cet avantage peut vous aider à élaborer votre plan de financement.

Les travaux réalisés dans le cadre de la certification Patrimoine Copropriété profil Ré permettent de bénéficier de certificats d'économies d'énergies (CEE). Ces certificats servent à déclencher le paiement, par des fournisseurs d'énergie, de primes. Celles-ci sont versées soit au syndicat de copropriétaires soit à vous, à hauteur de votre quote-part définie dans le règlement de copropriété.

BIEN VOUS RENSEIGNER

Pour trouver un logement certifié :
www.qualite-logement.org

0 810 07 11 11 Service 0,06 €/min
+ prix appel

QUALITEL

28, rue du Rocher ♦ 75008 Paris
T. 01 42 34 53 29

www.qualite-logement.org



ASSOCIATION
QUALITEL ♦
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT